



**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE
PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE – FORMATEUR (C.A.F.I.P.E.M.F)
Session 2024**

Dossier d'inscription à retourner par courriel, impérativement **avant le 11 Octobre 2023**
aux adresses suivantes :

ce.dec@ac-guadeloupe.fr et florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

I – ETAT CIVIL

NOM : NOM Marital :

Prénom(s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Portable : Téléphone :

Adresse postale :

Code Postale : Commune :

Adresse mail personnelle :@.....

Adresse mail académique :@ac-guadeloupe.fr

II- Cocher la case correspondante à votre situation :

1^{ère} demande d'inscription à l'examen du CAFIPEMF

Etre admissible au CAFIPEMF d'une session antérieure et souhaiter être dispensé(e) de l'épreuve 1 du CAFIPEMF.

- Préciser l'année d'obtention de l'admissibilité :

- Préciser si vous vous êtes déjà présenté(e) aux épreuves d'admission : OUI NON

Si oui, indiquer en quelle(s) année(s) :

Année 1 :

Année 2 :

Être directeur d'école déchargé de classe ou exercer à titre dérogatoire les fonctions de conseillers pédagogiques

souhaite bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1

ne souhaite pas bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1



MODALITÉS D'EXAMEN
DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR
(À compléter par le candidat)

À Madame la Rectrice de l'Académie de la Guadeloupe

Je soussigné(e).....
(Nom suivi du prénom)

- être titulaire
- que je serai en position d'activité pour l'année scolaire 2023-2024

sollicite mon inscription à la session 2024 et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

Fait à, le

Signature du candidat

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport),
- Photocopie de l'attestation de la visite-conseil établi et visé auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle vous exercez,
- Photocopie de l'arrêté de titularisation,
- Pièces justifiant les 5 ans de services : état des services établi et visé par le service de gestion du personnel,
- Photocopie de la notification d'admissibilité ou d'admission (candidats admissibles ou déjà titulaires d'un CAFIPEMF).
- Photocopie de l'arrêté d'affectation, lettre de mission ou tout document justifiant de la position des directeurs d'école déchargés de classe ou des candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseillers pédagogiques (candidats souhaitant bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1)